

LES COMMISSIONS POLITIQUES DU PSN



Parti socialiste
neuchâtelois

Les commissions internes du parti sont composées de membres du parti particulièrement intéressés à un domaine de la politique ainsi que des élu-e-s aux plans local, cantonal et fédéral.

Ecole et Formation <ul style="list-style-type: none">- écoles obligatoires- apprentissage- formation continue- insertion professionnelle- université et hautes écoles	Environnement <ul style="list-style-type: none">- politique régionale- tourisme- politique du logement- développement durable- protection de l'environnement- énergie- politique des transports et mobilité- aménagement du territoire
Economie, Emploi et Fiscalité <ul style="list-style-type: none">- finances publiques- fiscalité- politique de l'emploi- développement économique- agriculture	Juridique <ul style="list-style-type: none">- politique de la justice- organisation judiciaire- examen de projets législatifs
Culture <ul style="list-style-type: none">- politique de promotion de la culture- manifestations et lieux culturels	Famille et égalité <ul style="list-style-type: none">- politique de promotion de l'égalité- éléments de politique familiale parascolaire- petite enfance
Politique migratoire <ul style="list-style-type: none">- accueil des étrangers- politique d'asile- politique d'intégration	Santé <ul style="list-style-type: none">- politique de la santé- aide et soins à domicile- hôpitaux, homes, établissements,...
Affaires sociales <ul style="list-style-type: none">- assurances sociales et prévoyance- aide sociale	

Que font-elles concrètement ?

Elles font des propositions:

Les commissions sont souvent à l'origine de motions et autres projets de lois déposés au Grand Conseil, et elles sont régulièrement associées au lancement d'initiatives cantonales. Elles peuvent aussi faire des propositions aux sections locales ou au PS suisse par l'intermédiaire du parti cantonal.

Elles prennent des positions:

Le parti cantonal demande souvent l'avis des commissions sur les sujets d'actualité.

Elles étudient des projets:

Les consultations sur lesquelles notre parti doit se prononcer sont souvent traitées par les commissions.

Quelles compétences faut-il avoir ?

L'intérêt d'un membre pour un sujet ou un thème est, en soi, propice aux discussions au sein des commissions.

Ces dernières veillent à favoriser non seulement l'échange de compétences entre leurs membres, mais aussi à documenter les personnes moins expérimentées.

Quand se réunissent-elles ?

Entre deux et six fois par année, généralement en soirée

Comment s'inscrire ?

En contactant le secrétariat cantonal : secretariat@psn.ch 032.721.11.80